

# INSCRIPTION SUR LE REGISTRE CANICULE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Albi invite les personnes fragiles et isolées à s'inscrire sur le registre canicule afin d'être accompagnées durant l'été en cas de pic de chaleur.**

Ce registre s'adresse aux personnes résidant à leur domicile et isolées :

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail,
- adultes handicapés.

L'objectif de ce dispositif de prévention est de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement par le Préfet du Tarn du plan d'alerte et d'urgence. Il doit permettre d'avoir un contact périodique avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.

Cette inscription est confidentielle et gratuite.

L'inscription sur le registre canicule du CCAS de la Ville d'Albi est une démarche volontaire et facultative, qui s'effectue à la demande :

- soit de la personne concernée ou de son représentant légal,
- soit d'un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service d'aide à domicile...) avec l'accord de la personne,

selon les modalités suivantes :

- en contactant le CCAS par téléphone au 05 63 49 10 44 ou par mail : [ccas@mairie-albi.fr](mailto:ccas@mairie-albi.fr) ,
- en se présentant à l'accueil du CCAS, 2 avenue Colonel Teyssier,
- par écrit sur simple courrier en précisant l'adresse et le numéro de téléphone pour envoi du formulaire d'inscription
- en ligne, via un formulaire (site de la Ville d'Albi) ou au CCAS.

## **RENSEIGNEMENTS :**

CCAS de la Ville d'Albi

05 63 49 10 44

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Brigitte Charbonnières  
Attachée Presse  
Tél : 05 63 49 14 97  
Fax : 05 63 49 14 13  
brigitte.charbonnieres@mairie-albi.fr

[www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)